

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 12 juin 2025**

10 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 3 excusés, 1 absent)

DELIBERATION N° 2025-113

UNIS-CITÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT (SSH/9/113)

Dans le cadre de son engagement dans la démarche « Ville Amie des Aînés » depuis 2015, la Ville de Mulhouse œuvre activement à la promotion du bien vieillir de ses 22 889 habitants âgés de plus de 60 ans. Cette politique volontariste est mise en œuvre à travers des actions concrètes pilotées par le service Santé, Seniors et Handicap du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mulhouse, dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'accès aux loisirs, la prévention santé ou l'accès aux droits.

Parallèlement, l'association Unis-Cité, premier réseau associatif dédié à l'accueil de jeunes en service civique, développe depuis plusieurs années à Mulhouse un axe d'intervention fort en direction des publics âgés, autour de la lutte contre l'isolement social. À travers son programme « Solidarité Seniors : renforcer le lien intergénérationnel pour mieux vieillir à domicile », Unis-Cité mobilise des jeunes volontaires pour mener des actions de :

- prévention santé,
- sensibilisation et accompagnement au numérique,
- renforcement du lien social,
- promotion des métiers du grand âge.

Dans un contexte marqué par une perte d'attractivité des métiers du secteur gériatrique et une augmentation des besoins d'accompagnement des personnes âgées, les synergies entre acteurs publics et associatifs s'avèrent essentielles.

Un soutien à l'association a été octroyé par la Ville de Mulhouse qui charge le CCAS de Mulhouse de structurer la coopération avec Unis-Cité en réponse aux enjeux liés au vieillissement de la population. Cette subvention vise à contribuer

au financement des activités menées dans le cadre du programme « Solidarité Seniors », en lien avec les orientations du CCAS en matière de politique gérontologique.

Une convention de partenariat permet de formaliser la coordination qui s'articulera autour des axes suivants :

- orientation du public vers Unis-Cité : les services du CCAS, notamment le service Santé, Seniors et Handicap, pourront orienter les seniors mulhousiens vers les dispositifs portés par Unis-Cité. Les volontaires interviendront ponctuellement dans le cadre de séances d'information ou d'actions de sensibilisation.
- facilitation de l'accès aux droits : les jeunes en service civique seront mobilisés pour informer les seniors sur les dispositifs existants, notamment la Clé des Aînés, et pour accompagner les personnes âgées, en particulier les non-recourants et les personnes à mobilité réduite, dans leurs démarches administratives ou d'accès aux services.
- appui aux actions du CCAS : les volontaires d'Unis-Cité pourront être associés à des événements, opérations de sensibilisation ou projets portés par le CCAS, en soutien logistique ou en médiation sociale.

Cette convention reflète la volonté conjointe du CCAS de Mulhouse et de l'association Unis-Cité de développer des actions concertées et complémentaires en faveur des aînés du territoire. Elle s'inscrit dans une logique de solidarité intergénérationnelle, de promotion de l'engagement citoyen des jeunes et de soutien au vieillissement à domicile, dans le respect des valeurs de dignité, d'autonomie et d'inclusion sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve la convention de partenariat entre Unis-Cité et le CCAS,
- autorise Madame le Vice-Président à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michèle LUTZ', written over a faint circular stamp or watermark.

Michèle LUTZ



CONVENTION DE PARTENARIAT CCAS/UNIS-CITE

Entre

CCAS de Mulhouse

2 rue Pierre et Marie Curie, 68100 MULHOUSE

Représenté par Marie CORNEILLE, en sa qualité de vice-présidente du CCAS de Mulhouse

Et

Unis-Cité Mulhouse,

52 rue du Sauvage, 68100 MULHOUSE

Représentée par Franck ARGAST en sa qualité de responsable d'antenne, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

UNIS-CITE a pour objet « *d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.* », selon l'article 1 de ses statuts.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de la subvention que la Ville de Mulhouse verse à Unis-Cité, la Ville missionne le CCAS de Mulhouse pour mettre en œuvre le partenariat. La présente convention établit les principes et modalités du partenariat entre le CCAS et Unis-Cité Mulhouse dans le cadre des programmes service civique « solidarité seniors » et « stop harcèlement/aidant » pour la période 2025/2027.

Article 2 - Objectifs de la convention

L'objectif de cette convention est de renforcer la coordination entre le CCAS et Unis-Cité en vue de répondre aux problématiques du vieillissement de la population. Cette coopération se déclinera autour de plusieurs axes :

- L'orientation du public vers Unis-Cité depuis le CCAS et notamment depuis l'ensemble des activités du service Santé, Seniors et Handicap. Les volontaires pourront être mobilisés pour proposer des sessions de promotion de leur dispositif ;

- La mobilisation des volontaires pour faciliter l'accès aux droits en communiquant autour de l'offre de la Clé des Aînés, en accompagnant sur « les derniers kilomètres » les seniors non-recourant aux droits ainsi que les Personnes à Mobilité Réduite ;
- L'appui, par les volontaires, à certaines opérations et événements portés par le CCAS.

Pour exemple, une liste non exhaustive d'actions pour lesquelles les services civiques d'Unis-Cité seront sollicités. Ces actions seront amenées à être enrichies au fur et à mesure que le partenariat évoluera sur le territoire.

- Le renouvellement des cartes Pass'Temps Senior à la Clé des Aînés (jusqu'à 4 jours par semaine sur la période de janvier à mi-février) ;
- Le plan ORSEC « Vagues de chaleur » et les appels de prévention (de façon ponctuelle sur la période qui s'étend de juin à mi-septembre) ;
- Le renouvellement des Pass Transports Solea (3 journées flash au mois d'octobre puis jusqu'à 4 jours par semaine sur la période d'octobre à fin décembre) ;
- La Fête de Noël des Aînés (4 journées début décembre).

Par le biais des visites de convivialité à domicile effectuées dans le cadre de leurs missions, les services civiques participeront également à :

- Distribuer la gazette trimestrielle « Mulhouse Actus Seniors » et des flyers de la Clé des Aînés ;
- Faire connaître l'offre globale du CCAS.

Article 3 - Moyens engagés par les signataires

A. Unis-Cité

Unis-Cité Mulhouse s'engage à :

- Garantir la mobilisation de volontaires issus des programmes Service Civique Solidarité Seniors/Aidants pour la bonne mise en œuvre du projet.

Les volontaires seront mobilisés par le CCAS en fonction des besoins identifiés. Pendant les périodes de plus grosse activité (voir les actions ci-dessus), le nombre de services civiques ainsi que la fréquence des sollicitations seront augmentées.

3.1 - Encadrement de l'équipe de volontaires

Au quotidien, une personne salariée par Unis-Cité, en charge de la coordination des équipes de volontaires et du pilotage opérationnel des programmes assurera l'encadrement des volontaires pour Unis-Cité (CEP). Cet encadrement pourra se faire à distance et en présentiel. Il vient en appui organisationnel et sa présence sera dégressive compte tenu de l'objectif d'autonomisation des équipes de volontaires. Il sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par les référents du CCAS.

Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

3.2 – Absences

Pour des raisons d'organisation interne, le/la CEP, de même que les volontaires, peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences (5 jours ouvrés en général et 2 semaines avant pour la fête de Noël des aînés).

3.3 – Assurance

L'association Unis-Cité a souscrit un contrat auprès de la Macif, sous le numéro 8252015, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

B. CCAS

Le CCAS s'engage à :

- Informer les habitants du projet en cours et à aider les volontaires à identifier les personnes qui souhaiteraient bénéficier de visites de convivialité ;
- Associer les volontaires Unis-Cité aux événements organisés par le service Santé, Seniors et Handicap ;
- Informer la coordinatrice d'Unis-Cité de ses besoins en nombre de jeunes au minimum un mois avant ses actions ;
- Participer à des temps de réunion avec les volontaires et la coordinatrice d'équipes et de projets, pour assurer le suivi des actions mises en œuvre.

Pour le CCAS, l'interlocuteur principal et référent des volontaires dans le cadre de ce partenariat sera la Responsable d'Unité Actions et Informations Seniors et Handicap. En lien avec le/la CEP, ils/elles seront co-responsables des volontaires et du bon déroulement du projet. Toutefois, en fonction des thématiques, l'interlocuteur du CCAS sera amené à changer.

Article 4 - Indicateurs d'évaluation

Unis-Cité Mulhouse fournira chaque année au mois de mars de l'année N + 1 un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs mentionnés dans l'article 2 et sur l'impact des actions au regard de l'intérêt général ; quelques exemples d'indicateurs quantitatifs qui devront être renseignés :

- Nombre de seniors mulhousiens orientés vers le dispositif porté par Unis-Cité dans le cadre de la collaboration
- Nombre de seniors accompagnés par Unis-Cité à la Clé des Aînés
- Nombre d'appels effectués par les volontaires dans le cadre du plan canicule
- Taux de satisfaction des volontaires/des équipes du CCAS concernant les actions mises en œuvre conjointement

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa signature, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention est reconductible pour une durée de 3 ans par la rédaction d'un avenant. En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

Article 6 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Article 7 - Protection des données personnes et sécurité

Unis-Cité s'engage à traiter les données uniquement pour les seules finalités déterminées dans la présente convention et pour assurer la protection des droits des personnes concernées. Unis-Cité s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel traitées.

7.1 - Données à caractère personnel

Dans le cadre des services que délivrent les volontaires, le service Santé, Seniors et Handicap du CCAS de Mulhouse est amené à transmettre des données à caractère personnel. Il est rappelé que les données ont été collectées par le CCAS de Mulhouse pour une finalité et que les volontaires ne seront amenés à manipuler que les seules informations strictement nécessaires aux démarches prévues pour la réalisation d'intervention des volontaires susmentionnées.

7.2 - Enregistrement et utilisation des données à caractère personnel

Les volontaires ne doivent utiliser les informations concernant la personne bénéficiaire que pour les seules démarches mentionnées ci-dessus.

En accord avec le CCAS de Mulhouse, les volontaires s'engagent à mettre à jour puis à supprimer l'ensemble des informations relatives à la personne bénéficiaire lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

7.3 - Information et transparence

Les volontaires en service civique informent la personne bénéficiaire des droits dont elle dispose, prévus par les articles 13 à 22 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), et notamment de la possibilité de retirer à tout moment son consentement.

Les volontaires en service civique doivent s'assurer que l'information a été réalisée de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible conformément aux dispositions de l'article 12 du RGPD.

7.4 - Confidentialité

Les volontaires en service civique sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne doivent en aucun cas divulguer les informations du bénéficiaire à des tiers lorsque cette divulgation n'est pas nécessaire à l'accomplissement des démarches susvisées.

Article 8 - Communication

Unis-Cité et le CCAS de Mulhouse s'engagent à faire mention de leur partenariat et s'autorisent mutuellement à citer Unis-Cité et le CCAS de Mulhouse et utiliser les logos sur les

différents supports ou communication qui auraient un lien avec les actions décrites dans les articles 2 et 3.

Article 9 - Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Article 10 - Litiges

Tous litiges liés à la présente convention et qui n'auraient pas trouvé de solution amiable seront soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse en exemplaires, /e

Pour le CCAS de Mulhouse

Pour Unis-Cité Mulhouse

Mme CORNEILLE
Vice-Présidente du CCAS de Mulhouse

M. ARGAST
Responsable d'Antenne